

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

Transport ferroviaire : application du plan de réduction des règles nationales

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet et de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 225/2, alinéa 1er, du Code ferroviaire.

Ce projet vise à fixer la date d'entrée en application des articles du Code ferroviaire modifiés par la loi du 23 juin 2020, qui comprennent des obligations relatives à la mise en œuvre du plan de réduction des règles nationales par l'administration, l'autorité de sécurité et par le secteur ferroviaire. L'objectif est de réduire le nombre de règles nationales belges, pour permettre une application facilitée du 4e paquet ferroviaire, pilier technique :

- en permettant à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer de vérifier moins de règles nationales différentes d'un Etat membre à l'autre
- en octroyant une plus grande flexibilité aux entreprises ferroviaires dans la détermination de leurs règles de fonctionnement, sous la supervision de l'Autorité nationale de sécurité (le SSICF)

Le projet d'arrêté royal fixe la date d'entrée en application du plan de réduction au 28 février 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be